



NESIF
National Social Insurance Fund
You will never live alone



DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES/SOUS-DIRECTION DES MOYENS GENERAUX/SERVICE DES MARCHES

COMMUNIQUE N° 22 /26/DG/CNPS DU 13 AOUT 2026

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL
OUVERT N° 11/AONO/CNPS/DG/CIPM-AG.SPI/26 DU 04 JUIN 2026 POUR L'ACQUISITION,
L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE DE CENT CINQUANTE DEUX (152) APPAREILS DE
REPROGRAPHIE DES SERVICES CENTRAUX ET EXTERIEURS DE LA CAISSE NATIONALE DE
PREVOYANCE SOCIALE

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE COMMUNIQUE :

Les résultats de l'Appel d'Offres National Ouvert n° 11/AONO/CNPS/DG/CIPM-AG.SPI/26 du 04 juin 2026 relatif à l'acquisition, l'installation et la mise en service de cent cinquante-deux (152) appareils de reprographie des services centraux et extérieurs de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, se présentent ainsi qu'il suit :

Lot	Attributaire	Montant HTT	Délai d'exécution
Lot unique	INTEK SARL BP 12841 Yaoundé	98 826 000	.06 mois

Ledit soumissionnaire est par conséquent prié de bien vouloir se présenter dès diffusion du présent communiqué, à la Direction des Affaires Générales/Service des Marchés sis au 9^{ème} étage porte 903 de l'immeuble-siège de la CNPS, place de l'Indépendance, pour les formalités de notification du Marché considéré.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine. Passé ce délai, celles-ci seront purement et simplement détruites.

Le présent communiqué tient lieu de mainlevée de la caution de soumission des soumissionnaires non retenus.

Yaoundé le

13 AOUT 2026

Ampliations

- PCA
- CIPM-AG.SPI
- DECT
- DAG
- SM
- Affichage
- Archives/Chrono



*Joël Alain Olivier Mekulu
Mvondo Akame*



DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES/SOUS-DIRECTION DES MOYENS GENERAUX/SERVICE DES MARCHES

DECISION N° 669 /26/DG/CNPS DU13 AOUT 2026

portant attribution du Marché, objet de l'Appel d'Offres National Ouvert
n° 11/AONO/CNPS/DG/CIPM-AG.SPI/26 du 04 juin 2026 relatif à l'acquisition, l'installation
et la mise en service de cent cinquante-deux (152) appareils de reprographie des services
centraux et extérieurs de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE

- VU** le Traité révisé de la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale du 14 février 2014, ratifié par décret n°2020/239 du 28 avril 2020 ;
- VU** le Décret n° 2008/129 du 07 avril 2008 portant nomination du Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU** le Décret n° 2017/566 du 13 novembre 2017 portant nomination de la Présidente du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU** le Décret n° 2018/354 du 07 juin 2018 portant réorganisation et fonctionnement de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU** l'Arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics ;
- VU** la Résolution n° 37/2022/PCA du 05 août 2022 fixant les modalités de passation des marchés à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale du Cameroun (CNPS) ;
- VU** l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert n° 11/AONO/CNPS/DG/CIPM-AG.SPI/26 du 04 juin 2026 ;
- VU** le rapport de la sous-commission d'analyse des offres administratives, techniques et financières de juillet 2026;
- VU** le Procès-Verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés chargée des Approvisionnements Généraux, des Services et Prestations Intellectuelles en sa session du 22 juillet 2026.

DECIDE :

Article 1^{er}. – Le soumissionnaire **INTEK SARL** est déclaré adjudicataire du Marché, objet de l'Appel d'Offres National Ouvert n° 11/AONO/CNPS/DG/CIPM-AG.SPI/26 du 04 juin 2026 relatif à l'acquisition, l'installation et la mise en service de cent cinquante-deux (152) appareils de reprographie des services centraux et extérieurs de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale, pour un montant de **FCFA HTT 98 826 000 (quatre-vingt-dix-huit millions huit cent vingt-six mille)** et un délai d'exécution de **six (06) mois**.

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Ampliations :

- PCA
- CIPM-AG.SPI
- DFC
- DAG/SM
- DECT

Yaoundé, le 13 AOUT 2026

Abel Alain Olivier Mekou

Mvondo Akame